

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Séance du 14 décembre 2015

Nombre de membres: 31	Membres absents : 8
Membres présents: 23	

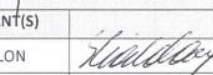
Liste de présence : l'[annexe 0](#) figure ci-dessous.



Année scolaire 2015

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Réunion du Lundi 14 décembre 2015 – 18h30

EMARGEMENT

PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION		
Secrétaire Général de l'Institut Français	Jean-François GUEGANO Pierre MARTINEZ	
Chef d'établissement, Président	Joachim DE SOUSA	
Provisur Adjoint	Jean-Christophe ORAIN	
Provisur Adjoint	Ana CARO	
Directeur français du Premier Degré	Lucien AMIACH	
Directrice argentine du Premier Degré	Inés NAVARRO	
Directeur administratif et financier	Manuel BAUTISTA	
Conseiller Principal d'Education	Thierry FABIANO	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL				
	TITULAIRE(S)		SUPPLÉANT(S)	
Personnels enseignants du Premier Degré	Sylvie GOMES		Silvia CECILLON	
	Catherine MAURY		Mercedes HERRERA	
	Régine DOUZENEL		Marcela MAGGI	
Personnels enseignants du Second Degré et de Vie Scolaire	Emmanuel JAVON		Christine REDON	
	Didier FOULARD		Patricia TOPICH	
	Paula SARACINO		Valeria LOFFI	
Personnels administratifs et de service	Jorge LANNOT		Mariela FERNANDEZ	
	Jorge SANCHEZ		Selva GALVAN	

1 / 2

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			
TITULAIRE(S)		SUPPLÉANT(S)	
Florencia BULLRICH		Alfredo CHAVES	
Florencia AZUBEL		Ruben RABANAL	
Séverine TRANNOY		Nathalie KEMPF	
Magdalena IRAIZOZ		Christophe DUBOIS	
Hubert LOYER		Marcela GALDI	
Martina BORTHABURU		Ignacia YAÑEZ	

REPRESENTANTS DES ELEVES			
TITULAIRE(S)		SUPPLÉANT(S)	
Juan Manuel PARGA -TL			
Loïc MAGON -3C		Lucas BEAUVAL - 3D	

<i>Comité adjoint</i> REPRESENTANTS QUI SIEGENT A TITRE CONSULTATIF		
Vice Consul en représentation du Consul Général de France	Vivian DAROQUE	
Conseillers Consulaires	Michèle GOUPIL	Excusé
	Suzanne THIAIS	Excusé
	Marc JAMIN	Excusé
	Michel MENINI	
Présidente des Anciens Mermoz	Patricia PELLEGRINI	
Vice-Président du CVL	Max MURMIS	

Monsieur le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h35.

L'ordre du jour proposé est adopté.

Avant de commencer le Conseil d'Établissement, les représentants des personnels souhaitent lire une déclaration liminaire, laquelle sera ajoutée au PV, ([annexe 1](#)).

Déclaration liminaire des représentants des personnels
au Conseil d'Établissement du Lycée Jean Mermoz du 14 décembre 2015

Comme tous les ans nous pouvons nous féliciter de la réussite de la quasi-totalité de nos élèves aux épreuves du brevet et des baccalauréats français et argentin.

Pourtant le biculturalisme de notre établissement et la fiabilité de notre système d'enseignement sont, ces derniers temps, remis en cause par quelques parents d'élèves, voire par notre administration.

Ces critiques récurrentes créent un climat de défiance et portent atteinte aux conditions de travail de nos collègues enseignants. Elles nuisent à la réputation de notre institution qui devrait pourtant être un atout pour l'avenir de nos élèves. Elles participent à la lente érosion de nos effectifs qui fragilise l'équilibre budgétaire de notre établissement.

Nous considérons que le biculturalisme est une chance pour nos élèves et une richesse pour notre communauté éducative toute entière. Cette spécificité devrait être défendue et valorisée par tous ses membres.

Au moment où l'on nous demande de nous mobiliser pour l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement, il est dans l'intérêt de tous de rétablir la sérénité indispensable à l'accomplissement de nos missions d'enseignants.

1) Approbation à l'unanimité du PV du Conseil d'établissement du 19-11-2015.

Ordre du jour

2) Rentrée 2016:

a- Effectifs prévisionnels : 1382 élèves. Nombre de classes identique que pour la rentrée 2015 mais la répartition est différente.

b- Structure : Des 5 classes de 6^{ème}, 3 mettront en place le « dispositif d'évaluation par compétences ». Les équipes pédagogiques concernées participent à une formation au logiciel Sacoche.

La participation à cette forme d'évaluation est faite sur la base du volontariat des enseignants.

Suite à l'intervention de l'IEN et de l'IGEN, afin de renforcer la pratique orale du français, il a été proposé aux enseignants d'arts plastiques, de musique et d'EPS qui s'en sentent capables d'assurer leurs cours en français. De plus le Lycée mettra en place des cours de langue française pour les personnels du Lycée (en lien avec l'Alliance française).

Les surveillants et les personnels de direction s'adresseront aux élèves en français également sauf dans les cas où le personnel évaluera que la situation émotionnelle de l'élève mérite d'utiliser sa langue maternelle, l'espagnol. Les activités périscolaires en français doivent aussi se développer.

Une représentante des personnels du primaire insiste sur le fait que si un enseignant hispanophone n'a pas la maîtrise du français, faire son cours dans cette langue peut être nuisible à l'apprentissage. D'autre part, ces personnels n'ont pas été recrutés sous cette condition. Si on veut institutionnaliser ce dispositif, il faudrait le préciser aux personnels au moment du recrutement.

Monsieur le Proviseur-adjoint, précise que l'enseignement des trois disciplines nommées ci-dessus en français peut correspondre au dispositif DNL (discipline non linguistique) et que cela nécessite un niveau B2.

Un représentant des personnels du secondaire demande si le volontariat des collègues deviendra une obligation dans l'avenir.

Le Monsieur le Proviseur répond que la Direction n'a pas la volonté de contraindre les collègues à sa mise en place, mais de les inciter à aller plus loin. Il précise qu'il n'y a pas de remise en cause du biculturalisme et que les personnels en place doivent être confortés sur leurs postes. La réécriture du « convenio » n'est pas à l'ordre du jour.

- IMP (Indemnité de Mission Particulière) : 2 cas, personnel PRIO (Mme Guilbault) et Référent Culturel. Ce dernier poste vient d'être créé dans le lycée. Sa fonction est de donner une cohésion aux actions culturelles de la maternelle à la terminale. Ce poste sera partagé par Mmes Miyares et Topich.

3) Modification du règlement intérieur (annexe 2) : Le Conseiller Principal d'Education présente les modifications suivantes au Règlement intérieur du second degré à partir de la rentrée scolaire 2016:

- Fermeture des portes à 8h30
- En cas d'absence, passage par Vie Scolaire avant de rejoindre la classe.
- En cas d'absence prévue, la famille doit faire une lettre d'information au Chef d'établissement (à la place d'une demande d'autorisation)
- Les raisons valables d'absence sont : maladie avec certificat, raison familiale avérée, démarche officielle avec justificatif, fête religieuse, raison de force majeure (climatique, grève des transports, etc.)

Une représentante des personnels du primaire évoque les modifications au RI du premier degré. Les collègues du primaire souhaitent proposer l'ajout de la mention suivante au paragraphe sur la fréquentation scolaire :

« Le projet pédagogique de notre établissement est un projet global dans lequel il n'y a pas de disciplines mineures ou secondaires. Aucune autorisation d'absence systématique ou répétée à certains cours ne sera accordée, sauf dans le cas particulier d'un aménagement de la scolarité dûment formalisé dans le cadre d'un PPS, PPI, PAI ou PAPA. L'obligation scolaire et le calendrier des vacances doivent être respectés par tous.

Monsieur le Proviseur estime que cette précision n'a pas lieu d'être et que tous les éléments existent déjà.

Le Directeur français du Primaire propose d'aborder cette question lors du 1^{er} Conseil d'école en 2016.

- Nouveau dispositif au CP à partir de la rentrée 2016 : les classes n'auront plus deux enseignants mais un référent français et l'enseignement des Ciencias Sociales et des matières spéciales en espagnol pour rejoindre la modalité 50% en français et 50% en espagnol.

4) Charte des Devoirs surveillés (annexe 3) : Le Conseiller Principal d'Education présente la mise en place de la Charte des DS qui sera signée en début d'année par les élèves de 1^{ère} et Terminale et leur famille.

5) Bilan annuel de Vie Scolaire présenté par le Conseiller Principal d'Education

A-L'ABSENTEISME

Le taux des absences établissement est 6% cette année 2015 (8 % en 2014). Nous avons **une baisse très significative de 2%** de ce taux :

- L'effet du contrôle continu pour l'obtention du Baccillerato.
- Le travail d'information et de communication de la Direction et du Service de vie scolaire (appels téléphoniques, mails...) auprès des familles sur l'obligation d'assiduité

NB : La communication a très bien fonctionné avec les familles pour des événements particuliers (Evaluations, HIDA, DNB blancs, rattrapages de cours, grève). Les élèves ont répondu "présent".

Les secondes A, B, C et D sont les classes qui ont un taux supérieurs à 6%.

B-LES RETARDS

La tendance en baisse des retards des deux premiers trimestres se confirme.

3602 retards pour l'année 2015 (5619 pour l'année 2014). **Une baisse de 2017** retards.

La moyenne par classe est de **120 retards**. Les classe 2B, 3A, 3B et 3C, 4A, 1ES2 et 1L dépassent cette moyenne.

C-LES PASSAGES A L'INFIRMERIE

1907 passages en 2015(1880 en 2014) une **augmentation de 27 passages**. Ce sont les élèves de 2nde qui vont le plus souvent à l'infirmerie **23%**. Cette génération 1999-2000, a depuis 3ans cette tendance de "**sur-passages**" à l'infirmerie. A traiter dès la rentrée.

C'est en réalité **9 élèves qui sont très souvent à l'infirmerie** (cela nous semble au-delà de la **norme –A voir très rapidement pour essayer de comprendre**).

Les deux créneaux les plus utilisés par les élèves sont :

- 10h30 à 11h30 (405)
- 14h30 à 15h30 (391).

- Absentéisme des élèves après les Conseils de classe, notamment en classe de seconde. Les parents se plaignent qu'il est difficile d'obliger les élèves à venir au lycée jusqu'à la fin de l'année parce que les professeurs ne font pas cours.

Cette affirmation est réfutée par les enseignants et par le Proviseur qui donne des exemples de collègues qui font cours avec deux ou trois élèves.

- Visite officielle du Président de la République Française en Argentine : M. François Hollande recevra la communauté française dans notre établissement le 25 ou le 26 février 2016 (date à confirmer) et ce sera l'occasion d'une mise en valeur des travaux.

Pour cette raison, les casiers seront retirés de la cour du 15-12-2015 au 29-02-2016.

6) Projet immobilier / diverses dépenses : Le DAF présente le bilan des travaux.

La fin de la 1^{ère} phase est prévue pour le 15-02-2016 : changement des fenêtres et du système de climatisation et peinture des salles du secondaire.

L'AEFE est sur le point d'approuver la réalisation de la deuxième étape (construction du nouveau bâtiment de l'école élémentaire) sous réserve d'une évolution du taux de change euro/peso.

Une représentante des personnels du primaire demande s'il est possible, en attendant cette nouvelle construction, de procéder à la rénovation des fenêtres et de la clim du bâtiment actuel de l'école élémentaire, la façade ne devant pas être modifiée lors du changement d'affectation des salles de classe.

- Autres investissements réalisés au cours de l'année 2015 :

- Remise en état de l'étanchéité des terrasses du bâtiment du Secondaire.
 - Acquisition de tableaux blancs pour toutes les salles de classe du Primaire et du Secondaire.
 - Acquisition de vidéo -projecteurs afin que toutes les salles de classe soient équipées
 - Des téléviseurs connectés aux ordinateurs dans les classes de petite section.
 - Armoire ventilée pour le laboratoire de physique.
 - Achat de 50 ordinateurs
 - Remplacement de la plupart des jeux de la cour de la maternelle.
- Compte financier : les détails de l'exécution financière de l'exercice 2015 seront présentés à l'occasion du compte financier au mois d'avril ou mai 2016.

7) Résultats du BAC et du DNB

Monsieur le Proviseur présente les résultats :

Diplôme National du Brevet 2015.

DNB 2015

	Lycée Mermoz	%	2014	
INSCRITS	84		102	
PRÉSENTS	84		102	
ADMIS	82	97,6 %	96	94,12%
REFUSÉS	2		6	
MENTIONS TB	14	17,07%	20	20,83%
MENTIONS B	20	24,39%	29	30,21%
MENTIONS AB	30	36,59%	36	37,50%
AUCUNE MENTION				
TOTAL MENTIONS	64	78,05%	85	88,54%

Résultats Baccalaureat 2015

8) Questions diverses

	TOTAL 3 SÉRIES	L	%	ES	%	S	%
PRÉSENTS	87	22	25,28	32	36,87	33	37,93
REFUSÉS	1					1	
ADMIS au 1^{er} groupe	84	21	25	31	36,9	32	38,09
MENTIONS TB	19	5	26,32	3	15,78	11	57,89
MENTIONS B	22	5	22,72	10	45,45	7	31,81
TOTAL MENTIONS TB et B	41	10	24,39	13	31,7	18	43,9
MENTIONS AB	21	5	23,8	10	47,61	6	28,57
Total MENTIONS	62						71,26
Passge au 2^o Groupe	3	1	33,33	1	33,33	1	33,33
REFUSÉS	1						
Résultats définitifs au 10/12/2015	85	22	100%	31	96,80%	32	96,9

Evolution							
2015	Mentions TB	19/87	21,80%	Mention B	25,28%	Mention AB	47,12%
2014	Mentions TB	24/105	22,80%	Mention B	30,48%	Mention AB	20%

- Un représentant des élèves trouve que les couleurs choisies pour les couloirs sont ternes. Le proviseur répond que les couleurs des portes vont égayer l'ensemble.

- Questions diverses des parents :

- Sécurité : Des mesures ont été prises depuis le 13/11 : camion de la Police de Buenos Aires devant la porte, retrait des poubelles devant l'entrée, mise en place du badge Visiteur, ouverture des portes du primaire et du secondaire 5 minutes, avant pour éviter les masses d'élèves devant la porte.
- Un exercice de confinement est prévu pour la rentrée 2016.
- M. le Consul-adjoint annonce des mesures de sécurité renforcées pour la visite de M Hollande.

- Mesures pour renforcer la maîtrise du français : Une représentante des parents fait référence au rapport de l'IGEN et demande de nouvelles précisions sur la mise en œuvre des APC au primaire.

Le Directeur français du Primaire présente le fonctionnement de l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) à l'intention des élèves présentant des difficultés. Ce dispositif est pris en charge, en élémentaire, par les enseignants des classes quand leurs élèves sont en cours avec les professeurs des matières spéciales. En maternelle la prise en charge se fait dans le cadre du dispositif langue.

Une représentante des parents reconnaît que le dispositif du CP est une bonne mesure mais s'interroge sur la mesure des DNL étant donné que tous les enseignants n'ont pas une bonne maîtrise du français.

Les représentants des enseignants demandent de la part des parents plus de confiance en leur professionnalisme/expertise. Ils font part du malaise, voir du découragement de leurs collègues, face aux critiques récurrentes d'un petit groupe de parents qui ne prennent pas en compte la complexité et la richesse de notre enseignement bilingue.

Le Proviseur essaiera d'établir un ratio heures de français assurées/ notes obtenues aux examens, par rapport aux autres établissements de la Zone.

Un représentant des parents estime que le travail à faire réside dans la pratique de l'oral chez les élèves non francophones qui manquent de motivation.

Suite à la visite de la Direction au Colegio Pestalozzi, Monsieur le Proviseur-adjoint rapporte le constat suivant, les élèves n'ont dans leur formation que 25% de matières en allemand et cela dans le but de ne pas dégoûter les élèves. Les professeurs y travaillent non pas sur la quantité, mais sur l'efficacité de ce qui est fait. « Le moins est le plus ».

Dans ce sens, le Directeur français du Primaire ajoute que lors de la mise en place du nouveau dispositif en CP, il faudra veiller à ne pas provoquer chez les élèves le rejet de la langue française.

- Certifications en anglais : Monsieur le Proviseur-adjoint précise que les certifications en anglais seront mises en place en 2016. Les certifications en FLE se poursuivront également.

- Voyages scolaires 2016: à présent il y a trois propositions de voyage (1S voyage *Géo-géo* à Mendoza, 1ES voyage *Mémoire* en France et un autre en 1L sur les attendus du Baccalauréat et l'orientation). Les responsables de ces voyages viendront les présenter lors du 1^{er} Conseil d'établissement de l'année 2016.

Les parents craignent que l'absence de projet de voyage en 1S détermine le choix de l'orientation (la série).

Cet argument est réfuté par la direction : les voyages ne sont que des moyens, pas des fins en soi.

Une représentante des parents sollicite une nouvelle réunion des représentants des parents avec la direction pour aborder ce sujet.

- Correction du BAC : les parents sollicitent que les professeurs qui corrigent au Baccalauréat, le fassent en dehors de leur temps de cours, de façon à les assurer normalement.

Monsieur le Proviseur rappelle que le nombre d'absences a diminué depuis la mise en place de la dématérialisation des copies. Cependant, on ne peut pas les éviter complètement parce que c'est une des spécificités du système scolaire français. Les correcteurs ont le droit de corriger au calme, voilà pourquoi ils sont libérés des cours suivant une règle très précise qui s'applique à tous.

- Une représentante des personnels fait lecture d'une lettre des surveillants du 1^{er} degré, sollicitant le maintien du nombre d'heures de travail ([annexe 4](#)).

Le Proviseur répond que le nombre d'heures ne diminuera pas énormément, ce qui va changer c'est la répartition dans la journée et dans la semaine. Les ATSEM et les enseignants de maternelle participeront à la surveillance des récréations, ce qui est la règle. Par contre, la prise en charge des élèves entre 11h30 et 13h15 est renforcée.

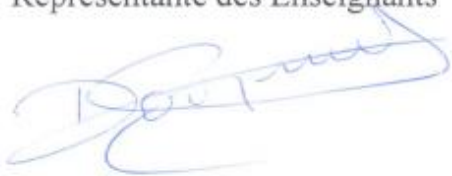
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Secrétaires de séance :

Mme Ana CARO,
Proviseur-Adjoint



Mme Régine DOUZENEL,
Représentante des Enseignants



Président :

M. Joachim DE SOUSA,
Chef d'Etablissement

